

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 13-2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Absents : 2

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
15/07/2021

Date d'affichage :

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, THEVENON René.

Procuration (s) : LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Etaient absents : GUENARD Pascal, MORIN Jean-Marc

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU : CC Saône-Beaujolais

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-06-30-00002 en date du 30 juin portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE du Bassin versant de la Grosne) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Considérant la délibération du Comité Syndical n°04-2021 du 7 juillet désignant les membres du bureau.

Le Président propose au Comité Syndical la désignation d'un membre du bureau de la Communauté de Communes Saône Beaujolais

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme membre du bureau :
- Mr René THEVENON : CC Saône Beaujolais

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : **11 AOUT 2021**

et publication du : **19 AOUT 2021**

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-François BORDET